



Bureau communautaire du jeudi 05 juin 2014

Compte-rendu de séance

Le bureau communautaire s'est réuni le jeudi 05 juin, à 18 Heures à la Maison du Lac, à Plabennec, sous la présidence de Christian Calvez.

Date de la convocation : 27/05/14

Nombre de membres : 14

Quorum : 8

Nombre de membres présents ou remplacés : 14

Dominique Bergot	présent	Nadège Havet	présente
Christian Calvez	présent	Yann Le Louarn	présent
Laurent Chardon	présent	Andrew Lincoln	présent
Christine Chevalier	présente	Jean-Yves Roquinarc'h	présent
Marie-Annick Creac'hcadec	présente	Roger Talarmain	présent
Bernard Gibergues	présent	Guy Taloc	présent
Philippe Le Polles	présent	Jean-François Treguer	présent

Assistaient également à la réunion : Yannig Robin, maire de Plouguerneau, Loïc Guéganton, maire de Saint-Pabu, Yannick Coroller, Paul Deuff, Sophie Auvray et Rachel Héliès de la CCPA.

Points abordés :

1 - Contrat de territoire – Christian CALVEZ.....	2
2 - Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) : plan de financement prévisionnel – Marie-Annick CREAC'H CADEC.....	4
3 - Séminaire du 21 juin – Président.....	4
4 - Subventions – Appels 2014 – Jean François TREGUER.....	5
5 - Comptes administratifs 2013 et comptes de gestion du Receveur– Jean François TREGUER.....	6
6 - Affectation du résultat – Jean François TREGUER.....	8
7 - Désignation de deux délégués à e-mégalis – Christian CALVEZ.....	8
8 - Maintenance du réseau de fibre optique desservant les zones d'activités économiques : constitution d'un groupement de commandes intercommunautaires – Christian CALVEZ.....	8
9 - Composition de la commission communautaire des impôts directs – Jean-François-TREGUER.....	9
10 - Rénovation de la plateforme déchets verts de Plouguin – Guy Taloc.....	10
11 - Travaux à la sécurisation des traversées des routes départementales par la véloroute – Guy Taloc.....	10
12 - Constitution d'une ligne de trésorerie – Jean François TREGUER.....	11
13 - Recours à des agents non-titulaires (saisonniers) compte tenu de l'accroissement temporaire de l'activité et/ou des congés annuels des agents permanents – Christian CALVEZ.....	11
14 - Questions diverses.....	12
Accueil temporaire d'une mission d'évangélistes des gens du voyage dans la zone de Penhoat 2 : Le Maire de Plabennec - Marie Annick CREACH CADEC interroge le Président, en début de séance, pour obtenir des informations complémentaires.....	12
Disposition à prendre en cas de grève du service de répurcation - Christine Chevalier Maire de Landéda :.....	12

En propos introductifs le Président souligne le fait que nous traversons une période de transition et d'installation et qu'il va être nécessaire d'engager une réflexion globale sur l'évolution des dispositifs existants (contrat de territoire, contrat de pays, fonds de concours, transferts de compétences, mutualisations des services et création de nouveaux services communautaires pour pallier le désengagement de l'Etat en matière d'ingénierie territoriale et d'urbanisme).

Le séminaire proposé le 21 juin sera une occasion d'échanger sur ces points. Mais d'ores et déjà quelques hypothèses se profilent :

- un travail devra être mené afin de mettre en évidence trois à six projets d'envergure (communautaires et/ou communaux d'intérêt communautaire) sur le pays des abers qui pourront être inscrits dans les objectifs du projet de territoire tels que : les aménagements à terre de l'Aber Benoit, les aménagements du port de l'Aber Wrac'h, de l'île vierge, une piste d'athlétisme...*
- les transferts de compétences relèvent de l'initiative des communes. Celui de la voirie hors agglomérations a été évoqué.*
- la politique des fonds de concours ne serait pas, quant à elle, reconduite mais pourrait être prolongée durant trois ans pour les quelques communes qui n'ont pas utilisé la totalité de leurs « droits de tirage ».*

Une réflexion devra également être engagée sur les éléments constitutifs de ce que l'on pourrait appeler un « pacte financier » entre les communes et la communauté : la dotation de solidarité communautaire (D.S.C) et le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (F.P.I.C) étant les deux principaux leviers qui pourront être utilisés.

Certaines opérations d'initiatives communales ou intercommunales doivent transiter par la communauté (par exemple : la coordination de la petite enfance) lorsqu'elles présentent un intérêt communautaire.

Un des objectifs visés serait également de permettre aux communes d'être en mesure de renforcer davantage les relations de proximité avec leurs administrés.

I - Contrat de territoire – Christian CALVEZ

La C.C.P.A. a signé avec le département du Finistère un premier contrat de territoire le 28 janvier 2010 . Ce contrat a été complété le 27 décembre 2013 par la signature d'un avenant qui reprenait les enjeux et priorités retenues en 2010. Avec ce contrat, il s'agissait pour les 2 partenaires de convenir, pour le pays des Abers, des montants et modalités d'intervention du conseil général pendant 6 ans dans les politiques locales, menées par la communauté mais aussi par les communes ou les autres partenaires (par exemple certaines associations). Cette politique se substitue progressivement à la politique de "guichet", qui se basait sur l'attribution de subventions en fonction de critères identiques sur l'ensemble du département. Elle vise à une réponse plus adaptée et plus différenciée en fonction des secteurs.

Sur la base d'une analyse conjointe des atouts et des faiblesses de notre communauté, le contrat de territoire du Pays des Abers a notamment prévu le cofinancement des opérations suivantes :

Contrat initial :

Maître d'ouvrage	projet	participation CG29 selon contrat
Asso	gestion de la Maison des Abers à Saint Pabu	18 000
Bourg-Blanc	CLSH	40 000
Bourg-Blanc	VC n° 12	200 000
CCPA	PLH	1 000 000
CCPA	printemps des Arts	28 600
CCPA	conforter la coopération g�rontologique	111 000
CCPA	petite enfance et jeunesse	4 500
CCPA	p�le d'�change multimodal Plabennec	150 000
CCPA	v�loroute	175 205
CCPA	sch�ma touristique	
CCPA	gestion des ENS et de la randonnée	77 601
CCPA	aires de car�nage Aber Beno�t	50 000
CCPA	GIZC	
Communes	PEM locaux	250 000
EPCC	r�seau d'�coles de musique	150 000
Kersaint-Plabennec	modification du r�seau d'assainissement	360 000
Lannilis	complexe sportif Mezeozen	300 000
Lannilis	p�le social � Lannilis	60 000
Plabennec	CLSH	100 000
Plabennec	piscine	481 250
Plabennec	salle omnisports	350 000
Plouguerneau	salle culturelle	600 000
Plouguerneau	aire de car�nage Korejou	50 000
Plouguin	r�am�nement STEP	450 000
Plouvien	r�alisation STEP	440 075
Saint Pabu	am�nement au Stellac'h	40 000
Treglonou	cr�ation d'un r�seau d'assainissement	502 500

Avenant 2013 :

Maître d'ouvrage	projet	participation CG29 selon contrat
Landeda	S�curisation des acc�s pi�tons et cyclistes du centre bourg de Land�da	60 000 �
CCPA	Suivi animation d'un programme d'int�r�t g�n�ral (PIG) sur 5 ans (2014-2018)	27 000 �
CCPA	Actions compl�mentaires au soutien accord� par le CG dans la mise en �uvre du PLH	
Lannilis	R�alisation d'une piste d'athl�tisme en tartan � Lannilis	300 000 �
CCPA	Etude du sch�ma de d�veloppement de la lecture publique	15 000 �
CCPA	Mise en r�seau informatique des biblioth�ques et catalogue collectif	100 000 �
CCPA	Dotation au titre des �quipements sportifs de proximit�.	200 000 �
CCPA	Dotation au titre des �quipements culturels de proximit�	150 000 �
CCPA	Dotation au titre des biblioth�ques / m�diath�ques	370 000 �
CCPA	Soutien au poste de coordonnateur enfance-jeunesse	22 500 �
EHPAD Plabennec	Reconstruction de l'EHPAD	1 320 000 �
CCPA	Renforcer la coh�sion sociale	
CCPA	Dotation aux titres des am�nements cyclables	585 000 �
CCPA	Am�nager des panneaux d'interpr�tation du patrimoine	23 000 �
Plabennec	Valorisation de la motte f�odale de Lesquelen	3 750 �
Plouguerneau	Maintenir la qualit� de l'accueil et de l'animation de l'�comus�e de Plouguerneau	105 000 �
Plouguerneau	R�habilitation du site de l'�le Vierge	avenant
Kersaint-Plabennec	Construction d'une station d'�puration	avenant
CCPA	R�flexion sur la gouvernance de l'assainissement collectif et de l'eau potable	
Lannilis	Accompagner la requalification de la d�charge de Lannilis	avenant
Plouguerneau	Conservation et valorisation patrimoniale du site d'Iliz Coz	25 000 �
CCI Brest	Adaptation des locaux affect�s au centre de voile de Land�da	45 000 �

Aux yeux du département, la C.C.P.A. fait partie des intercommunalités dans lesquelles le contrat de territoire a été le mieux suivi et respecté.

Le président du Conseil général vient d'annoncer son souhait de faire évoluer les contrats de territoire par :

- la fin programmée de la politique "guichet" ;
- une meilleure articulation des contractualisations (programmes européens, région) ;
- le renforcement du volet "cohésion sociale" et du volet "services au public" à partir d'un schéma départemental d'accessibilité des services au public.

Tous les contrats seront programmés pour s'achever le 31 décembre 2020, celui du Pays des Abers faisant partie des contrats qui seraient seulement prorogés avec intégration éventuelle d'actions nouvelles.

Le conseil général, en lien avec le conseil régional, a élaboré une contribution mettant en évidence les enjeux de chacun des 4 Pays du Département (pour nous le pays de Brest). Ce document était joint à l'ordre du jour.

En séance, au cours de différents échanges, le Président indique que le contrat de territoire signé en 2010 et amendé en 2013 compte parmi les contrats qui ont atteint un niveau de réalisation des plus élevés du département. Par conséquent il ne faut pas espérer obtenir des moyens financiers supplémentaires importants même si la durée de mise en oeuvre du contrat de territoire sera prolongée de quatre ans jusqu'en 2020.

2 - Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) : plan de financement prévisionnel – Marie-Annick CREAC'H CADEC

1dbc0050614

Dans le cadre de sa compétence sociale, la Communauté de Communes du Pays des Abers mène des actions liées à l'insertion et à l'emploi, notamment en faveur des publics qui en sont éloignés, dans un objectif de retour à un emploi stable et durable.

Cela se traduit notamment par la prise en charge d'un poste de Chargé(e) de mission entreprises rattaché à la Maison de l'Emploi.

Ce poste est financé par le Fonds Social Européen, à certaines conditions et notamment l'approbation du plan de financement prévisionnel.

Une enveloppe complémentaire du Fond Social Européen provenant du crédit de programmation 2007-2013 permet de proposer au bureau communautaire le financement prévisionnel suivant :

Période du 01 avril 2014 au 30 juin 2014

Dépenses		Recettes	
Dépenses directes	8.581,00€	Fonds Social Européen	8.581,00€
Total	8.581,00€		8.581,00€

Le bureau communautaire approuve le financement sus-visé et mandate le Président pour solliciter la subvention FSE, ainsi que pour signer avec le PLIE de BREST la convention relative au financement du poste de Chargé de Mission Entreprises.

3 - Séminaire du 21 juin – Président

2dbc050614

Comme prévu, un séminaire réunissant les conseillers communautaires et les adjoints aux maires intéressés est organisé à l'Aber-Wrach, au centre des Abers, le samedi 21 juin.

Il a pour objectif de permettre un échange et, le cas échéant, de retenir quelques idées sur la mise en place des conditions pour la meilleure articulation possible entre la C.C.P.A. et les communes dans leurs

domaines de responsabilité respectifs ou partagés.

Habituellement, le programme est le suivant :

- 9H00 : accueil et ouverture du séminaire par le président ;
- 9H30-10H ou 10H15 : intervention d'une personnalité extérieure. Ancien directeur des services de la ville de Brest et ancien directeur de l'Institut National des Etudes Territoriales, M. Roger Morin a accepté d'être cet intervenant.
- 10H15-11H30 : réunion en 3 ou 4 groupes de travail à partir d'un questionnaire ;
- 11H30-12H30 : mise en commun et conclusion
- 12 H30 : repas.

A toutes fins utiles, le premier séminaire du précédent mandat avait conduit à aborder les sujets suivants :

- quels sont les atouts et faiblesses de la C.C.P.A. ?
- quels sont les axes dominants qui devront guider la C.C.P.A. durant ce mandat ?
- compétences nouvelles ? mutualisations ? quelles propositions ?
- quelles ressources pour de nouvelles réalisations ?
- quels moyens pour renforcer l'esprit de territoire ?

Le bureau, à l'unanimité, est favorable à l'organisation de ce séminaire et désigne Bernard GIBERGUES, Roger TALARMAIN et Nadège HAVET pour présider les groupes de travail ainsi que Yannig ROBIN, Yann LE LOUARN et Loic GUEGANTON comme rapporteurs. Les thématiques abordées lors du séminaires seront affinées préalablement par les Présidents des groupes de travail désignés ci-dessus.

Le bureau donne son accord pour l'intervention de monsieur Roger MORIN, en qualité de conférencier.

Le bureau autorise le Président à signer une convention avec l'Université de Bretagne Occidentale qui fixera les modalités d'intervention et de rémunération du conférencier.

4 - Subventions – Appels 2014 – Jean François TREGUER

Le tableau figurant ci-dessous présente l'ensemble des subventions demandées à la communauté de communes au titre de l'exercice 2014. Il a été établi en fonction des informations dont dispose la communauté à cette date. Par conséquent la présentation qui sera faite en commission d'administration générale sera plus affinée.

Article 628I

	Appels 2014	Versements 2013
SATO Relais (chantier d'insertion)	33 760	33 760
Ville de Brest (participation Tréteaux)	3 300	2 500
Agence de Développement (Trophée des entreprises)	1 500	1 500
Mission locale du Pays de Brest	56 358	55 154
ADEUPA	33 383	29 623
CCI Brest – Animation pépinière d'entreprises Penhoat	35 000	33 000
Voile scolaire (CVL, centre nautique Plouguerneau)	demande de revalorisation	40 500
Pôle métropolitain Pays de Brest	90 116	83 163
Agence départementale Information Logement	7 979	7 968
CLIC (Maison de retraite intercommunale de Lannilis)	13 194	12 771
Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets	6 427	6 337
Plate-forme Initiative Locale (PFIL)	5 530	5 522

Articles 6574 et 65748 –6573

Office de tourisme des Abers	212 656	179 250
Com com Lesneven Côte des légendes SPAAL	488 716	
Association des maires du Finistère	2 272	2 202
Agence de Développement (Dvpt et anim.éco)	87 541	87 541
EPCC Ecole de musique	15 000	15 000
Ecole de musique intercommunale de Ploudalmézeau	1 440	1 380
Transports scolaires (voyages Bihan, cars des Abers)	40 000	40 000
Tro Bro Organisation	7 500	7 500
Asso.Agréée Pêche et Protection Milieu Aquatique	5 000	5 000
En Route pour l'Emploi	5 000	4 200
Commune de Saint Pabu (participation transports scolaires)	2 000	4 000
Festival « Paroles en Wrac'h »	6 517	6 353
SNSM Aber Wrac'h	2 500	2 500
SNSM Plouguerneau	2 500	2 500

La commission administration générale du 10 juin étudiera ces demandes dans la perspective du conseil du 26 juin.

Par ailleurs, dans le cadre d'Agrifête 2014, les jeunes agriculteurs de Lannilis ont sollicité une subvention de 5 000€. En 2005, la CCPA avait versé une subvention de 6 500€ à une manifestation du même ordre qui a drainé environ 15 000 personnes.

Le syndicat des eaux Spernel, chargé de la protection du captage d'eau du Spernel et dont le périmètre comprend la commune de Kersaint-Plabennec, sollicite la CCPA pour le versement d'une subvention de 5 000€. Cette demande intervient dans le cadre du financement d'un projet d'aménagement et de valorisation de la zone concernée qui comprend deux volets : un volet loisirs et découverte et un volet communication. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 30 000€ (60 % d'autofinancement).

En séance, Bernard GIBERGUES – Vice-Président, souhaite avoir des explications sur les demandes de subventions dont les montants sont supérieurs d'environ 10 % à ceux versés sur l'exercice précédent.

Le bureau émet , à l'unanimité, un avis favorable sur le principe de ces subventions, qui seront proposées au conseil communautaire du 26 juin 2014.

5 - Comptes administratifs 2013 et comptes de gestion du Receveur— Jean François TREGUER

Conformément à ce qui a été indiqué lors du précédent conseil, le prochain conseil sera invité à se prononcer sur les comptes 2013. Une présentation de ceux-ci est faite en séance.

Principal	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		6 378 430,08	3 112 767,85		3 112 767,85	6 378 430,08
Op. de l'exerc	13 148 234,91	11 660 577,35	5 568 065,04	4 899 485,18	18 716 299,95	16 560 062,53
	13 148 234,91	18 039 007,43	8 680 832,89	4 899 485,18	21 829 067,80	22 938 492,61
Excédent		4 890 772,52				1 109 424,81
Déficit				3 781 347,71		

OM	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		530 700,07	530 700,39		530 700,39	530 700,07
Op. de l'exerc	4 040 075,88	3 509 375,81	313 176,37	756 175,30	4 353 252,25	4 265 551,11
	4 040 075,88	4 040 075,88	843 876,76	756 175,30		
Excédent		,00				
Déficit			-87 701,46		-87 701,46	

Port AW	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report			692 032,10		692 032,10	
Op. de l'exerc	44 998,30	44 998,30	124 800,97	,00	169 799,27	44 998,30
			816 833,07			
Excédent						
Déficit			-816 833,07		-816 833,07	

MOUILLAGES AB	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report			575 278,30		575 278,30	
Op. de l'exerc	73 677,90	107 664,15	42 936,52	144 000,00	116 614,42	251 664,15
			618 214,82	144 000,00		
Excédent		33 986,25				
Déficit			-474 214,82		-440 228,57	

Spanc	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		47268,97		-10222,98		37045,99
Op. de l'exerc	39624,05	25163,70	0	14039,25	39624,05	39202,95
Excédent		32808,62		3816,27		36624,89
Déficit						

CFC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		0		0		0
Op. de l'exerc	609876,23	609876,23	0	0	609876,23	609876,23
Excédent		0		0		0
Déficit						

Zones d'activités	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		0,00	28 324,97	0,00	28 324,97	0,00
Op. de l'exerc	32 357,50	32 357,50	32 357,50	0,00	64 715,00	32 357,50
Excédent		0,00		0,00		
Déficit			-60 682,47		-60 682,47	

Le bureau prend acte de cette présentation et n'émet pas d'observation particulière.

6 - Affectation du résultat – Jean François TREGUER

Le conseil sera invité à se prononcer sur l'affectation du résultat selon les éléments présentés ci-dessous.

Budget Principal

Excédent de fonctionnement reporté	4 890 772,52
------------------------------------	--------------

Proposition d'affectation du résultat :

Besoin de financement section d'investissement	3 781 347,71
--	--------------

Report à nouveau (section de Fonctionnement)	1 109 424,81
--	--------------

Budget annexe « Mouillages de l'Aber Benoît »

Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement	33 986,25
---	-----------

Le bureau prend acte de cette présentation et n'émet pas d'observation particulière.

7 - Désignation de deux délégués à e-mégalis – Christian CALVEZ

3dbc050614

Lors du conseil du 15 mai, la communauté n'avait pas été informée officiellement de son inscription aux statuts du syndicat mixte régional e-Mégalis, chargé entre autres de porter le déploiement de la fibre optique en Bretagne.

La réunion d'installation du nouveau comité syndical est prévue le 10 juin et après discussion avec les services administratifs du syndicat mixte, ceux-ci nous ont adressé un exemplaire des statuts exécutoires syndicaux mentionnant notre appartenance au syndicat mixte.

Afin que la CCPA puisse être représentée à la réunion d'installation du mandat, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. La délégation du conseil communautaire au bureau permet à celui-ci de désigner ces délégués, puisque cela ne relève pas des compétences non déléguables du conseil en application de l'article L5211-10 du CGCT (alinéa 6 et suivants).

Le bureau désigne, à l'unanimité, Christian Calvez délégué titulaire et Yann Le Louarn délégué suppléant du syndicat mixte e-mégalis.

8 - Maintenance du réseau de fibre optique desservant les zones d'activités économiques : constitution d'un groupement de commandes intercommunautaires – Christian CALVEZ

4dbc050614

Le Code des marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont pour vocation de rationaliser les achats. Ils permettent de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans le cas présent le groupement de commandes aura pour objet de coordonner les procédures de passation des marchés publics et accords-cadres de ses membres dans le domaine de la maintenance du réseau fibre optique qui dessert les zones d'activités économiques sur les territoires communautaires.

Il s'agit de constituer un groupement de commandes entre les Communautés de communes du Pays des Abers, du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes, du Pays de Landerneau-Daoulas, de la Presqu'île de Crozon et de Brest Métropole Océane Communauté Urbaine, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Sur le Pays des abers, c'est la maintenance des installations de très haut débit situées en bordure de RN 12 qui est concernée.

Une convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement du groupement, doit être signée entre ses membres. Cette convention doit également désigner le coordonnateur, fixer ses attributions et déterminer la Commission d'Appel d'Offres compétente s'agissant de l'attribution des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement.

Le bureau communautaire :

- **approuve, à l'unanimité, le projet de convention relatif au groupement de commandes annexé à la présente délibération,**
- **autorise le Président à signer la convention avec chacun des partenaires concernés ainsi que tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente décision,**
- **désigne, à l'unanimité, comme titulaire, Roger Talarmain membre de la commission d'appel d'offre compétente et Guy Taloc comme suppléant, s'agissant de l'attribution des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement.**

9 - Composition de la commission intercommunale des impôts directs – Jean-François-TREGUER

5dbc050614

Le code général des impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs qui se substitue aux commissions communales portant le même objet. La désignation de ces membres doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition des communes membres.

Dix commissaires titulaires ainsi que dix commissaires suppléants sont désignés par la direction départementale des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres.

A noter que la liste finale doit totaliser quarante noms dont quatre domiciliés en dehors du territoire communautaire.

Conformément à l'article 1650 A du CGI, la présente liste a été établie sur proposition des communes membres de l'EPCI.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOURG-BLANC	TREBAOL Solange - Le Leuré	MITH Marie-Françoise Quélarnou
COAT-MEAL	LE LOUARN Yann - 7 Impasse de la Motte	REPECAUD Michel – 7 Castel Huel
LE DRENNEC	GUEVEL Pierre - Route de la Gare	COZ Pierre – Coat Elez
KERSAINT-PLABENNEC	LAE Jeannine – 23 Route de l'Echangeur	ROQUINARC'H Jean-Yves – 2 Rue des Primevères
LANDEDA	CHEVALIER Christine – 332 Route de Ploudiner	THEPAUT Bernard – 441 Ar Méan
	POULNOT MADEC Anne – 180 Ganabrog	KERLAN David – 600 Keruhelgwenn
LANNILIS	TREGUER Jean-François – 177 Kerdrein	LELIAS Henri – 1 Rue Jean-Michel Caradec
	CORRE Laurence – 8 bis Rue A de Kerdrel	LE ROUX Cécile – 261 Kergounoc
LOC-BREVALAIRE	LE POLLES Philippe – Lotissement communal	CAP Claude – Kervern
PLABENNEC	CREAC'HCADEC Marie-Annick – Kereoret	L'HOSTIS Nadia – Keranebeut
	SEGALEN Jean-Claude – Croasant ar Vugalé	CAOUISSIN Bluenn – 17 Rue de Kergoff
PLOUGUERNEAU	FLOCH Roger – 6 bi Rue du Verger	ABIVEN François – Kroaz Boulig
	RICARD Jean-Pierre – Yulog	SIMIER Lucien – Strejou
PLOUGUIN	MAZE Bruno – 9 Rue Park Bras	PAUL Frédéric – 10 Rue Sainte Gwen
PLOUVIEN	BIHAN Xavier – Kérilaouen	SIMON Jean-Noël – Forestic Huella
	BODENES Claude – Mespont	UGUEN Etienne – Le Créo
SAINT-PABU	CALVARIN Marie-Rose – 8 Rue de Guénioc	TANGUY François – 12 Impasse de Traon Bihan
TREGLONOU	TALOC Guy – Kerlohou	GALLIOU Joseph – 2 Rue Joseph Mouden

Le bureau donne acte au Président de cette concertation, et le mandate pour transmettre ces noms à la direction départementale des finances publiques.

10 - Rénovation de la plateforme déchets verts de Plouguin – Guy Taloc

6dbc050614

La CCPA va engager une réflexion de mise aux normes de ces déchèteries.

Dans l'attente il est proposé de faire réaliser des travaux de réfection sommaire de la plateforme de déchets verts de Plouguin. Les travaux de stabilisation et la réalisation d'un nouvel enrobé sur une partie de la plateforme permettront au broyeur de déchets verts d'intervenir dans des conditions de sécurité acceptables.

Une première estimation fixe le montant des travaux aux environs de 20 000 € H.T. Les crédits ont été inscrits au budget prévisionnel 2014.

Les membres du bureaux demandent que la période de travaux fasse l'objet d'une communication auprès des usagers notamment par l'intermédiaire des bulletins d'information municipale.

Le bureau donne son accord sur la réalisation de ces travaux sommaires.

11 – Travaux de sécurisation des traversées des routes départementales par la véloroute – Guy Taloc

- Sécurisation des traversées de RD par la véloroute

La réalisation du projet de sécurisation des traversées de routes départementales par la véloroute des abers a été confiée au cabinet SAFEGE. Ce travail sous maîtrise d'ouvrage CCPA est réalisé en partenariat avec l'Agence Territoriale Départementale (ATD) de Brest. Les travaux pourront être réalisés au cours des prochains mois.

Une présentation détaillée du projet est faite en séance.

- Revêtement de finition

Suite au chantier de passage du fourreau de la fibre optique le long de la vélo route, des finitions de revêtement sont nécessaires.

L'entreprise Barazer qui a réalisé le nivellement de la vélo route, avant travaux, a été missionnée pour poser des revêtements spécifiques (bicouche ou stabilisé) sur les secteurs particulièrement sensibles.

La fin de ce chantier est prévu pour la mi-juin.

Le bureau prend acte de cette information.

12 - Constitution d'une ligne de trésorerie — Jean François TREGUER

7dbc050614

La Communauté de Communes, pour ses besoins de financement, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie. En effet, le bureau est informé de ce que depuis le 1er janvier 2014, la communauté de communes a dépensé sur la base des inscriptions budgétaires, environ 10 millions d'euros.

Cela n'a aucune corrélation avec la situation financière de la communauté qui sera présentée dans le point sur le compte administratif.

Une consultation a été réalisée auprès de trois organismes bancaires.

Il convient que le bureau délibère pour autoriser le Président à signer le contrat à intervenir.

Le bureau donne son accord pour la constitution d'une ligne de trésorerie et mandate le Président pour signer le contrat à intervenir.

13 - Recours à des agents non-titulaires (saisonniers) compte tenu de l'accroissement temporaire de l'activité et/ou des congés annuels des agents permanents — Jean-François TREGUER

8dbc050614

L'accroissement temporaire de l'activité des services et/ou les congés annuels des agents permanents nécessitent de procéder régulièrement, notamment pendant les périodes de vacances scolaires d'été et de fin d'année, aux recrutements d'agents non titulaires saisonniers dans les services techniques et administratifs de la communauté.

La rémunération versée est calculée sur la base de l'indice minimum de rémunération de la fonction publique territoriale augmenté de 10 % correspondant au paiement des congés annuels.

Ces agents assureront, à temps complet, principalement les fonctions de rippeur, de gardien de déchèterie, agent de la voirie et d'agent administratif.

Par ailleurs des agents saisonniers pourront être recrutés pour exercer les fonctions de signaleurs, de manutentionnaire ou d'accueil du public à l'occasion de l'organisation de manifestations évenementielles.

Afin de répondre aux besoins annuels des services il est proposé de fixer le nombre maximum de semaines de contrats de travail à 200.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à recruter des agents saisonniers dans les conditions présentées ci-dessus.

14 - Questions diverses

Accueil temporaire d'une mission d'évangélistes des gens du voyage dans la zone de Penhoat 2 : Le Maire de Plabennec - Marie Annick CREACH CADEC interroge le Président, en début de séance, pour obtenir des informations complémentaires.

Un groupe d'une soixantaine de caravanes seront accueillies sur deux terrains qui appartiennent à la CCPA dans la zone de Penhoat 2 pendant une semaine environ à compter du lundi 9 juin. Les services de la communauté aménagent les accès, le fauchage des terrains, la gestion des déchets et prévoient les raccordements nécessaires pour ce séjour (eaux et électricités).

Par ailleurs le Président, Christian Calvez, précise qu'une réflexion est en cours, au niveau du Pays de Brest, en relation avec les communautés de communes voisines et la Sous-préfecture afin de déterminer un site d'accueil pérenne pour les grands rassemblement des missions évangélistes des gens du voyage. Un terrain de 3 à 4 hectares est recherché.

Disposition à prendre en cas de grève du service de réputation - Christine Chevalier Maire de Landéda :

La grève des agents du service réputation, en date du jeudi 15 mai dernier, a fortement perturbé les tournées de collectes des ordures ménagères, principalement sur la commune de Plouguerneau. Les Elus demandent si une organisation pourrait être envisagée pour pallier cette absence de collecte dans certains secteurs.

La direction de la CCPA indique qu'il est toujours délicat de mettre en place une organisation permettant de maintenir la continuité des services publics en cas de grève des agents. Dans le cas présent nous avons à faire à une situation très occasionnelle puisque c'est la première fois qu'un nombre conséquent d'agents du service fait grève (9 agents sur 14).

Il n'en demeure pas moins que la fréquence des collectes (1 fois par quinzaine) rend leur absence, même occasionnelle, très sensible car les habitants concernés doivent supporter le stockage de leurs ordures ménagères pendant une période d'un mois. Ce qui peut poser des difficultés en matière de salubrité publique. Pour cette raison précise des sacs « jaunes » (ramassés en plus des bacs O.M) ont été mis gratuitement à disposition des habitants. Par ailleurs il était possible, pour les usagers concernés, de déposer leurs sacs poubelles dans les déchèteries, solution qui permet de maintenir une forme de service minimum.

La séance est levée à 19H50.

Nom	Émargement	Nom	Émargement
Christian CALVEZ		Roger TALARMAIN	
Jean-François TREGUER		Guy TALOC	
Christine CHEVALIER		Dominique BERGOT	
Marie-Annick CREACH CADEC		Laurent CHARDON	
Bernard GIBERGUES		Yann LE LOUARN	
Nadège HAVET		Philippe LE POLLES	
Andrew LINCOLN		Jean-Yves ROQUINARC'H	